

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

MAINTENONS LE PRINCIPE D'AUTORITE

"Il n'appartient pas à l'individu de combattre les lois en les violant" déclarait récemment M. Bennett, ni en encourageant leur violation en critiquant mal à propos, ajouterons-nous.

Au lendemain de l'attentat contre les deux constables provinciaux survenu dans notre ville au commencement de septembre, un journal de St-Jean déplorait ce fait dans un éditorial et souhaitait que toutes les démarches seraient faites pour capturer et punir les coupables pour leur acte odieux. Cet article signifiait plus qu'il ne disait et l'on pouvait comprendre facilement que l'auteur espérait que, cette fois-ci, les "indisciplinés" du comté de Madawaska auraient un exemple.

Des recherches ont été faites, suivies de près par des arrestations; le même journal de St-Jean donna aux activités de la police provinciale dans cette cause une publicité plutôt nuisible, renseignant de toute façon les coupables sur les soupçons et les allées et venues des constables. Quatre personnes furent arrêtées et placées sous verrous. On les traita comme de redoutables bandits, leur refusant leur liberté provisoire contre tout cautionnement, les surveillant avec une vigilance inhabituelle. Deux d'entr'eux furent accusés de tentative de meurtre sur la personne des constables.

Les enquêtes ont commencé; elles ont été ajournées à quelques reprises, puis la Couronne a retiré, une après l'autre, ses accusations. Un des accusés a dû payer l'amende pour avoir tué du poisson avec de la dynamite, et les trois autres ont été remis en liberté... pendant que les vrais coupables restent au large et se rient de l'inhabileté de la force constabulaire.

Nous espérons que l'insuccès dans cette cause ne raffermira pas la mauvaise opinion que certaines gens ont de notre région. Notre population bien pensante, et c'est la majorité, réprouve cet attentat contre l'autorité policière; elle désire autant que les plus loyalistes du sud de la province la punition des coupables, mais elle est contre la condamnation de personnes innocentes pour seule fin de mousser la popularité de certaines gens. D'ailleurs a-t-on jamais capturé et puni le meurtrier du constable provincial assassiné l'automne dernier dans le sud de la province?

L'institution d'un corps policier dans notre province a déjà porté ses fruits. L'organisation n'est peut-être pas parfaite, qu'y a-t-il de parfait sur la terre. Les hommes qui composent la force constabulaire n'ont pas, non plus, cette perfection que cherchent en eux ceux qui veulent les critiquer. Sont-ils parfaits eux-mêmes?

Accordons à ceux qui sont préposés à mettre l'ordre, qui ont pour mission très difficile de faire respecter la loi, la même indulgence et dans certains cas la même admiration que l'on donne trop souvent aux violateurs des lois. Dans ce sens nos hommes instruits, ceux qui ont quelque influence sur le peuple qui les entoure, doivent donner l'exemple et savoir sacrifier leur intérêt personnel pour sauvegarder les principes de l'autorité.

L'hon. M. Bennett disait très bien dans un discours prononcé récemment à Winnipeg: Si nous voulons être un grand et solide pays, nous devons respecter et vénérer la loi. En ce pays, nous passons des lois pour tout ce qui se trouve sous le soleil, et si nous n'en faisons aucun cas, nous portons un rude coup au gouvernement démocratique. Si nous n'aimons pas la loi, nous pouvons la faire amender sous un gouvernement démocratique. Il n'appartient pas à l'individu de combattre les lois en les violant, mais il doit s'occuper de les faire modifier si elles ne lui plaisent pas.

La méconnaissance de l'autorité est la cause des plus grands maux dont souffre la société de nos jours, et que chacun qui en a la puissance doit combattre.

Gaspard BOUCHER.

NOTRE COURRIER

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Monsieur le rédacteur:— Vous êtes sans doute au courant de l'incident scandaleux qui s'est passé dans notre ville dimanche après-midi. Permettez-moi, avant de faire quelques remarques à ce sujet, de rapporter le fait. Vers une heure, dimanche midi, un homme hissait sans scrupule ses échelles devant un magasin, sur le coin le plus central de notre ville, et peignait pendant toute l'après-midi la façade exté-

rieure de ce magasin. Les passants ont fait sur son compte des remarques qui auraient pu être désobligeantes en d'autres circonstances mais qui étaient à l'occasion certainement méritées.

Sans avoir pu vérifier le cas moi-même, on me dit que cet homme s'est caché derrière une toile, dans le cours de l'après-midi, pour continuer son travail plus en paix. Voilà le fait.

Maintenant quelques remarques: Ce travail était-il tellement important pour qu'on ait à le faire le dimanche après-midi, devant tous les passants, sur une des rues les plus fréquentées? Il serait difficile de le soutenir.

Qu'a du penser la population protestante en voyant un des nôtres enfreindre d'une façon aussi ouverte la loi du dimanche? Il leur faudrait une dose de charité très grande pour ne pas s'être scandalisés, et qui peut les bla-

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

LES TAXES DE SEJOUR EN EUROPE

Si les touristes qui visitent l'Europe sont souvent agacés par la questions des pourboires, ils commentent par être sérieusement ennuyés par celle des taxes de séjour. Cet impôt sur les voyageurs, il est vrai, n'est pas chose nouvelle. Il existait, par exemple, en Allemagne bien des années avant la Guerre Mondiale. Mais aujourd'hui, surtout en France, la taxe de séjour a pris des proportions inquiétantes. Ce qui est considéré particulièrement comme vexatoire, c'est son caractère variable et inégal—plutôt que son élévation. Les voyageurs, en effet, sont répartis, par la loi française, en sept catégories allant du "visiteur d'auberge" au "visiteur de grand luxe". Non seulement le tarif change avec la classe mais il varie souvent d'une localité à une autre. Pour donner un exemple: le tarif de 3e classe d'Aix-les-Bains est plus haut que celui de 2e à Evian; pourtant il s'agit là de deux places à peu près identiques sous tous les rapports. Cependant, c'est la légitimité même du principe qui donne lieu aux plus vives discussions. N'est-il pas juste—disent les partisans de

l'impôt—que des étrangers voyageant pour leur plaisir contribuent au relèvement financier de la France? Ceci est très bien; mais, d'abord, un certain nombre de gens qui parcourent l'Europe font un voyage d'études pour lequel ils s'imposent des sacrifices. En outre, telle qu'elle est établie, la taxe de séjour cause aux imposés des tracasseries susceptibles de les éloigner des stations françaises du tourisme. Il faut remarquer qu'à cet impôt s'ajoutent, non seulement des frais élevés de transport, mais des taxes de débarquement et embarquement. Tous ces impôts, d'autre part, ne peuvent être vraiment efficaces que s'ils se retrouvent, les mêmes, dans tous les pays visités par les touristes. Or, tel n'est pas le cas. La Suisse ne demande pas de taxe de séjour. L'Italie agit de même; de plus, elle délivre des visas gratuits aux gens désireux de visiter l'Allemagne et la Belgique. Il est naturel, dès lors, que bien des touristes délaissent les contrées à taxe sur les visiteurs, en faveur des pays plus libéraux et plus prévoyants.

George Nestler Tricoché.

mer? La police de la ville a-t-elle été témoin de cet incident? La police provinciale dont le zèle excessif est reconnu, a-t-elle été mise au courant? Il était très facile de voir la chose et pourtant le travail a duré une bonne partie de l'après-midi. On prescrit les amusements publics, le baseball, le hockey; on arrête les courses de chevaux, le dimanche; que fait-on pour le travail manuel?

Sans vouloir établir les responsabilités, je me permets de dire, monsieur le rédacteur, que le simple bon sens devrait empêcher un catholique de travailler le dimanche, lorsqu'il n'y a pas nécessité absolue ou obligation de la part des patrons. De plus, j'ai été très surpris de voir que le travail que je rapporte plus haut a pu se continuer toute une après-midi sans l'intervention des autorités policières.

Notre population passe pour être indisciplinée. L'incident de dimanche dernier n'aidera certainement pas à refaire cette réputation. Cependant je veux protester publiquement contre un acte qui est loin de faire honneur à la population catholique de notre paroisse.

Merci, monsieur le rédacteur de votre hospitalité.

UN CITOYEN.

N. de la Rédaction—Nous pouvons assurer ce correspondant que la police locale et le constable Peters avaient été avertis du travail qui s'exécutait dimanche dernier devant le magasin Eaton. La personne qui faisait ce travail a été prévenu à la police locale qu'il y avait nécessité et celle-ci lui a demandé de se dissimuler à la vue du public par une toile. Quant à la police provinciale, nous ne

avons pas ce qu'elle a fait. Reste à savoir si, réellement, ce travail ne pouvait être retardé au lundi matin.

J. G. B.

"Le Soleil"

Québec.

100,000 TUÉS, 700,000 BLESSÉS!

Près de 100,000 personnes ont été tuées dans des accidents d'automobiles aux Etats-Unis en 1927. De plus, environ 700,000 ont été grièvement blessés. Au Canada, si l'on tient compte du chiffre de la population, la moyenne des décès causés par l'auto a été aussi élevée qu'aux Etats-Unis.

En se basant sur la valeur en argent—d'une vie, on calcule que le nombre de personnes tuées et blessées, en une année représente une perte économique de plus de \$800,000,000.

Le public canadien qui s'alarme avec raison du grand nombre de victimes de l'automobile en ce pays comme aux Etats-Unis, apprendra avec intérêt qu'un congrès se réunira sous peu dans le but d'étudier les causes principales des accidents d'autos, et d'adopter aux moyens à prendre pour en diminuer le nombre dans le pays. Des représentants de grandes organisations prendront part à ce congrès, entre autres ceux de l'"American Public Health Association", du "National Safety Council", et de la "Metropolitan Life".

Un rapport du congrès qui aura lieu à New-York, et les recommandations qu'il renfermera sera distribué à toutes les organisations canadiennes qui s'inté-

sent au mouvement destiné à réduire à sa plus simple expression le nombre des victimes de l'auto. Il sera intéressant de le parcourir et d'en étudier les conclusions.

"L'Évangéline"

Moncton N.-B.

EST-CE DEFINITIF?

On vient de nommer, annonçant le "Telegraph Journal" de vendredi dernier, un successeur à Monsieur G. R. Wilson, chef des propagandistes en aviculture du Nouveau-Brunswick. Le poste a été attribué à l'assistant de M. Wilson dans les centres anglais.

Il est vrai que cette nomination n'est pas permanente et que le nouveau chef n'a encore que le titre de suppléant. Mais c'est un premier pas.

Si le département fédéral de l'agriculture confirme cette promotion, il aura du fil à retordre s'il veut après cela épargner pour quelles raisons il a pardessus la tête de l'assistant acadien qui travaille avec M. Wilson depuis plusieurs années et qui a fait dans nos centres français un travail considérable que le département ne peut pas ignorer.

Au 31 décembre 1927, il y avait dans la province du Nouveau-Brunswick cinquante-cinq cercles d'œufs. Là-dessus il y en avait trente-un ou trente-deux dans des centres purement acadiens ou à peu près. Une bonne majorité par conséquent pour les nôtres. Et cela remarquez, dans une province où la population acadienne ne forme qu'un tiers de la population totale.

Au cours de cette année 1927, la seule pour laquelle nous ayons les chiffres sous l'aimable expédition au Syndicat atteignant le chiffre de 136,739 douzaines. Or savez-vous la part que les cercles acadiens avaient fourni à ce total? Exactement 100,000 douzaines.

Ceux qui douteraient de ces chiffres pourront consulter s'ils le désirent "Le Fermier acadien", livraisons de février dernier, aux pages 26 et 26 et ils pourront se rendre compte par eux-mêmes de la part prise par les Acadiens au développement de l'industrie avicole dans la province. Sans doute ce n'est pas là uniquement le travail d'un seul homme. Il faut compter pour beaucoup évidemment la bonne volonté, l'esprit d'initiative et le courage de nos fermiers. Mais il faut compter pour quelque chose aussi l'effort de celui qui a su guider toutes ces bonnes dispositions, les coordonner les organiser.

Alors, lorsqu'il y a une promotion à donner, pourquoi, nous le demandons, ignore-t-on celui qui a fait de si bon travail.

Nous signalons le cas à nos représentants fédéraux.



REFAIT LES FORCES ET CRÉE DE VÉRITABLES CHAIRS

PLUS DE 70 ANS DE SUCCÈS

L'Etude profitable mieux avec

SHREDDED WHEAT



Tient l'écolier en santé, l'esprit éveillé. Contient juste le bon qu'il faut sous forme aisément digestible.

TRISCUIT—une gaufre savoureuse, tout blé

Fait par The Canadian Shredded Wheat Company, Ltd.



L'Eternel Problème:—

"Que mangerons-nous aujourd'hui?"

—est heureusement résolu avec un livret de recettes St. Charles et un approvisionnement de Lait St. Charles! Vous n'avez que l'embaras du choix parmi les nombreuses recettes de délicieux potages, crèmes, sauces, pains, poissons, salades, gâteaux, pâtisseries et entremets savoureux. Quel que soit le mets choisi, il réglera la famille, puis qu'il sera à base de Lait St. Charles, pur, doublement riche et nourrissant.

LA CIE. BORDEN LIMITEE, MONTREAL
Veuillez m'expédier gratuitement le Livre de 85 Recettes St. Charles
NOM _____
ADRESSE _____
NON-SUCRE _____
LAIT ST. CHARLES
de Borden

Une Belle Occasion

Chaque vendeur de L'IMMOBILIER a fait de gros profits cette année. PROCUREZ-VOUS L'AGENCE EXCLUSIVE POUR EDMUNDSTON ET LES ENVIRONS et réalisez de BONS REVENUS.

VOUS DEVEZ AGIR PROMPTEMENT

Ecrivez dès aujourd'hui au distributeur pour les Provinces Maritimes, mentionnant vos qualifications et demandant pour un contrat.

G. B. BOYD, LTD.

BOX 1094

HALFAX, N. S.